



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS PHILATÉLIQUES SUISSES (FSPHS)

Invitation des représentants du Comité central et de la Fondation pour la promotion de la philatélie

Le présent document règle les invitations, la prise en charge des repas et l'hébergement des représentants du Comité central et de la Fondation pour la promotion de la philatélie aux cérémonies d'ouverture et/ou à la soirée du Palmarès des expositions patronnées par la FSPHS. Il détermine également les frais à la charge du Comité d'organisation.

La participation de membres du Comité central « en mission » n'est valable que lorsque:

- un membre apporte les salutations et les vœux de la FSPHS lors d'une cérémonie d'ouverture;
- le responsable du dicastère Expositions lors d'une journée destinée à une discussion avec le Comité d'organisation et le président du jury au sujet du déroulement des opérations pour la confection des certificats de participation et des diplômes ;
- un membre est mandaté pour remercier et distribuer les distinctions aux membres du Comité d'organisation lors de l'annonce des résultats ou lors de la soirée palmarès.

Les règles suivantes sont généralement valables:

- Les frais d'un accompagnateur (compagnon/compagne) ne sont pas à la charge du Comité d'organisation;
- Des jetons de présence journalier ne sont pas versés aux invités;
- Si un invité « en mission » pour le Comité central est également membre du jury il n'y a pas de prise en charge pour un autre membre du Comité central;
- les représentants invités présentent au Comité d'organisation de l'exposition leur note de frais uniquement s'ils n'ont pas été pris en charge directement par le Comité d'organisation.

1. Expositions des degrés II

<u>Cérémonies d'ouverture</u>	<u>Invités</u>	<u>Prise en charge des coûts</u>
Fondation	un représentant	aucun
Comité central	tous	aucun
	<i>Représentant « en mission »: voyage, 1 repas, 1 nuitée ¹⁾</i>	
<u>Annonce des résultats</u>	<u>Invités</u>	<u>Prise en charge des coûts</u>
Fondation	personne	aucun
Comité central	tous	aucun
	<i>Représentant « en mission »: voyage, 1 repas, 1 nuitée ¹⁾</i>	

Si le CO décide d'organiser une soirée de fête du Palmarès, la règle suivante s'applique :

<u>Palmarès</u>	<u>Invités</u>	<u>Prise en charge des coûts</u>
Fondation	un représentant	Carte de fête
Comité central	tous	Carte de fête
	<i>Représentant « en mission »: en plus, voyage, 1 nuitée¹⁾</i>	

1) une nuitée seulement si le voyage aller et retour le même jour n'est pas possible.

2. Expositions nationales et multilatérales de degré I et expositions de degrés II/I combinées

<u>Cérémonies d'ouverture</u>	<u>Invités</u>	<u>Prise en charge des coûts</u>
Fondation	un représentant	1 repas
Comité central	tous	voyage, 1 repas
<u>Palmarès</u>	<u>Invités</u>	<u>Prise en charge des coûts</u>
Fondation	un représentant	Carte de fête, 1 nuitée
Comité central	tous	voyage, Carte de fête, 1 nuitée

Ce document a été approuvé lors de la réunion par décision circulaire du conseil d'administration en juin 2024 et entre en vigueur le 1er juillet 2024.

Le président central

Le responsable du dicastère Expositions

sig. Roberto Lopez

sig. Jürg Roth